

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 27**



**Engagement 27:**

*Obtenir le chiffre global pour Hydro-Québec les montants de services corporatifs facturés tel qu'exprimés au tableau de la page 4 de la pièce HQD-5, document 6, pour les trois années au dossier tarifaire.*

**Réponse à l'engagement 27:**

Les charges des services partagés facturées par les unités corporatives au Distributeurs et à l'ensemble des unités d'Hydro-Québec sont présentées ci-après, en M\$.

	<i>2000/2001</i>	<i>2001/2002</i>	<i>2002/2003</i>
<b>Charges facturées au Distributeur</b>	<b>44,4</b>	<b>52,5</b>	<b>42,5</b>
<b>Charges totales facturées</b>	<b>120,4</b>	<b>138,1</b>	<b>125,7</b>
<b>Quote-part du Distributeur</b>	<b>36,9%</b>	<b>38,1%</b>	<b>33,8%</b>

La progression observée entre les années tarifaires 2001 et 2002, s'explique principalement par des précisions apportées à la détermination du coût complet des services rendus par l'unité Ressources humaines, qui se sont également traduites par une réduction des frais corporatifs répartis aux unités d'Hydro-Québec. Ces ajustements n'ont eu que peu d'impact sur la quote-part de ces frais assumée par le Distributeur, qui est passée de 37% à 38% entre 2001 et 2002.

La baisse observée entre les années tarifaires 2002 et 2003 est attribuable au transfert de responsabilité vers le Distributeur des activités réglementaires, lesquelles étaient antérieurement sous la responsabilité de l'unité Affaires corporatives et facturées au Distributeur.